

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES
10 Rue Jean Gilles – Local n°902
31100 TOULOUSE
Tel : 05 61 44 88 33
E-mail : ciah31@handi-social.fr
Site : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

Monsieur G. ANDRE, Président du Comité de pilotage TISSEO MOBIBUS,
TISSEO
7 Esplanade Compans-Caffarelli, B.P. 11120,
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Toulouse, le 23 juillet 2013,

Objet : TISSEO MOBIBUS : réduction du délai de réservation et annulations tardives

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 12 juin 2013, il nous a été annoncé que le **délai de réservation du service de transports adaptés TISSEO MOBIBUS allait être dorénavant réduit de 3 semaines à une seule semaine.**

Par la présente, les représentants des associations de personnes en situation de handicap et de leurs familles, membres du CIAH 31, vous prient bien vouloir revenir sur cette décision.

En effet, les personnes les plus lourdement handicapées ne seront pas disponibles pour téléphoner ou se connecter le matin du jour d'ouverture de la réservation pour la semaine suivante (toilette, soins, rééducations). De plus, leurs obligations en matière d'organisation et d'anticipation des plannings d'auxiliaires de vie, de soins, nécessitent constamment d'agir bien en amont, notamment en matière de transports. Les personnes, qui ont des obligations professionnelles, rencontreront les mêmes difficultés.

Toutes ces personnes se verront donc pénalisées par rapport aux personnes moins atteintes, qui pourront, elles, appeler ou se connecter dès l'ouverture de la réservation à 8 h du matin.

Cela aura deux principales conséquences :

- d'une part, les personnes, qui ne pourront pas téléphoner ou se connecter dès 8 h le jour même de l'ouverture de la réservation pour la semaine suivante, n'auront pas les transports voulus ;
- d'autre part, la ligne téléphonique sera saturée avec de longs délais d'attente le matin lors de son ouverture.

Cette **modification de la réservation est déconnectée des réalités et difficultés de la vie quotidienne de nombre de personnes usagères de MOBIBUS.**

Concernant les annulations tardives de transports, la majoration de 15 € à partir de la 3^{ème} annulation sur une période de 6 mois, ne peut pas être acceptée par nos associations. Cette mesure va encore pénaliser les personnes les plus lourdement atteintes, plus souvent contraintes d'annuler tardivement en raison de leur état de santé précaire et/ou des conséquences de la météo réelle sur leur santé. Celles-ci ne pourront pas fournir systématiquement un certificat médical ; leurs médecins ne pouvant pas établir pour chaque occasion un certificat attestant qu'une personne fragile ne doit pas sortir de chez elle.

T.S.V.P. →

Un moyen de réduire les annulations tardives consiste à permettre les annulations le matin même.

Nous vous prions donc de bien vouloir **ne pas pénaliser les personnes les plus lourdement handicapées en permettant :**

- **de maintenir le délai de réservation de ce service à 3 semaines ;**
- **et de ne pas comptabiliser les annulations tardives pour raisons de santé.**

Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée,

Pour le CIAH 31,

Dr Catherine COUSERGUE,
Administratrice du GIHP MIDI-PYRÉNÉES.

* * *

Associations membres du CIAH 31 :

- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux (CSC)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Dyspraxie France Dys 31 (DFD31)
- Être Et Avoir 31
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).